



Devenir tutrice de son papa veuf et âgé

Par **ghac**, le **31/03/2014** à **11:43**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politess**ernfille unique, puis-je être tutrice ou autre de mon papa âgé de 96 ans veuf qui commence à être très fatigué. Je l'aide déjà dans toutes ses formalités administratives. Comment procéder ?
merci

Par **ravenhs**, le **31/03/2014** à **18:05**

Bonjour,
Vous écrivez un courrier au juge des tutelles du Tribunal d'Instance compétent.
Dans le courrier vous demandez à être convoqué par le magistrat et le placement de votre père sous tutelle ou curatelle en précisant que vous souhaitez être désigné en qualité de curateur ou tuteur.
A votre envoi, vous joignez tout justificatif utile à savoir notamment copie du livret de famille de votre père, contrat de bail s'il est locataire, son dernier avis d'impôt, justificatifs de retraites et tout document médical utile (s'il est atteint de maladie ou d'infirmité etc).
Ensuite vous serez convoqués par le juge qui recueillera vos déclarations et celles de votre père et qui ordonnera ou non (selon les cas) une expertise médicale de votre père puis rendra sa décision de placement sous un régime de protection (curatelle ou tutelle).
Bien cordialement.